



DOSSIER DE PRESSE

ACTION JOB ÉTUDIANT 2020
Réseau Infor Jeunes

Communiqué de presse

POUR CET ÉTÉ OU POUR TOUTE L'ANNÉE, INFOR JEUNES AIDE LES ÉTUDIANTS À TROUVER LEUR JOB !

Que ce soit par nécessité ou par confort, les jeunes n'ont jamais été aussi nombreux à souhaiter travailler en tant qu'étudiants, et cela tout au long de l'année. Mais par où commencer pour trouver un job ? Et quelles règles respecter ensuite ? Comme chaque année, le réseau Infor Jeunes se mobilise afin de proposer aux jeunes des ateliers qui répondent à toutes leurs questions : les « Actions Job Étudiant ».

Les raisons de l'initiative

Action Job Étudiant a vu le jour en 2013, à l'initiative d'Infor Jeunes. Déjà à l'époque, les jeunes se montraient très demandeurs de jobs étudiant. Sept ans plus tard, ils sont de plus en plus nombreux à devoir effectuer un job étudiant pour faire face à leurs dépenses, notamment celles liées aux études.

Et si le jeune a la chance d'être totalement soutenu financièrement par ses parents, il reste conscient de l'intérêt d'avoir un job étudiant : pour financer des voyages, des projets, pour mettre de l'argent de côté, ou encore pour se construire petit à petit une expérience professionnelle qui lui servira une fois diplômé.

Cet intérêt grandissant pour les jobs étudiants se ressent fortement dans le réseau Infor Jeunes, et ce, de différentes manières : la popularité grandissante des Actions Job Étudiant d'années en années, l'augmentation des demandes d'informations concernant le job étudiant lors des permanences physiques et téléphoniques, et avec un constat qui résume tous les autres : le job étudiant est le sujet n°1 des demandes reçues par Infor Jeunes.

De ces constats est née il y a plusieurs années l'envie d'aider le jeune dans la globalité de sa recherche d'emploi et, au fil du temps, cette envie s'est renforcée jusqu'à faire d'Action Job Étudiant la campagne majeure du réseau Infor Jeunes.

Action Job Étudiant : pourquoi ? pour qui ?

Comment écrire mon CV ? Comment me préparer pour un entretien ? Vais-je perdre mes allocations familiales ? À partir de quel âge puis-je travailler ? Voilà des questions auxquelles les centres Infor Jeunes sont habitués à répondre au quotidien. C'est pourquoi le réseau a décidé, il y a plusieurs années déjà, d'en faire une campagne nationale.

Le réseau Infor Jeunes se mobilise donc chaque année via des actions locales sur cette thématique. Entourées par des professionnels de l'emploi comme le Forem, des agences intérim ou encore des jobs coaches, les équipes de chaque centre accueillent tout jeune désireux de trouver un job étudiant.

Sur place, le jeune a la possibilité de rédiger son CV, écrire sa lettre de motivation, se préparer à un entretien d'embauche, consulter des offres, recevoir des astuces pour bien postuler, etc. Le jeune jobiste qui se questionne sur ses droits et devoirs, ses allocations, ses impôts ou ses cotisations sociales, est également le bienvenu ; l'équipe Infor Jeunes présente sur place lui explique alors la législation en la matière afin d'y voir plus clair et d'être assuré de ne pas perdre ses avantages.

Quand et où ?

Le réseau Infor Jeunes est composé de 15 centres répartis sur toute la Wallonie. La plupart d'entre eux participent à la campagne, en organisant parfois plusieurs actions, de février à avril. À titre d'exemples, des ateliers se tiendront à Péruwelz, Mons, Tournai, Ath et Malmedy durant la semaine du 3 au 9 février. Pour connaître l'entièreté du calendrier des actions, [rendez-vous ici](#).

Une alternative ?

Si le jeune n'a pas l'occasion de se rendre à l'une de ces actions, **le site Internet www.actionjob.inforjeunes.be** est là pour lui ! Il y retrouvera une Foire Aux Questions (FAQ), des conseils pour postuler, un outil qui l'aidera à déterminer s'il dépasse ou non les différents plafonds fixés et bien d'autres choses, comme **la brochure** en ligne.

S'il désire tout de même une aide physique, il peut bien sûr se rendre dans un centre à n'importe quelle période de l'année ou encore poser ses questions lors des permanences téléphoniques des centres.

Infor Jeunes, c'est quoi ?

Infor Jeunes est un réseau composé de 15 centres d'information jeunesse* et une série de points relais répartis sur toute la Wallonie.

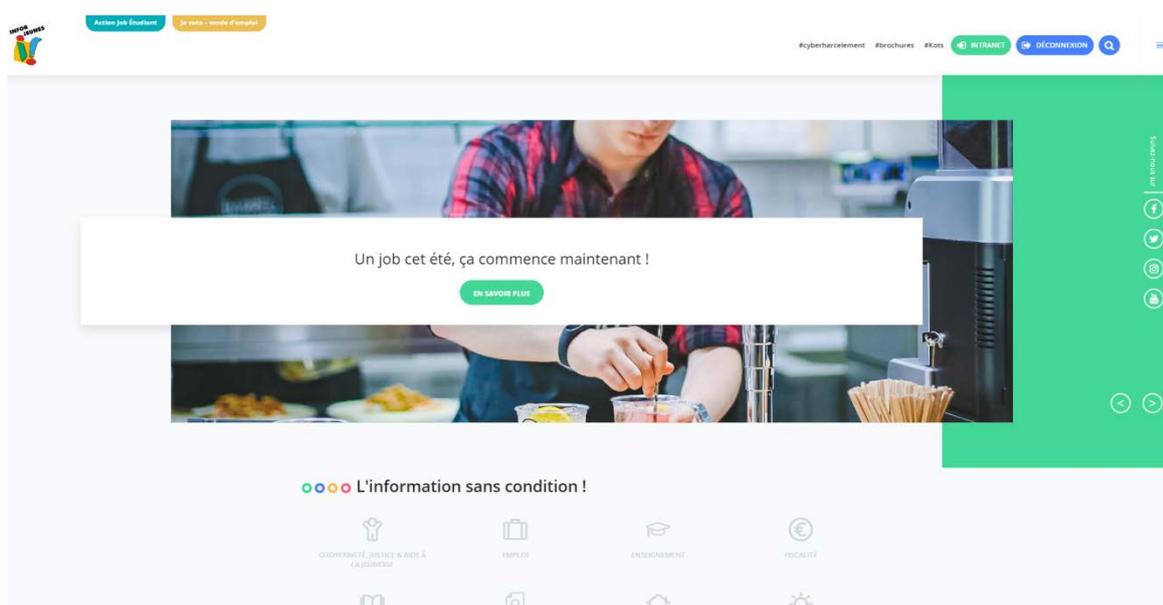
Depuis près de 50 ans, ce réseau a pour mission de proposer aux jeunes une information **gratuite, libre d'accès** et **sans condition**, sur des thématiques qui les préoccupent (enseignement, logement, emploi, droits aux allocations, mobilité internationale, etc.). Cette mission d'information se réalise majoritairement au travers de la création d'animations, de la production d'outils et de brochures et de la tenue de permanences, physiques et téléphoniques, lors desquelles les jeunes peuvent poser leurs questions directement à un interlocuteur.

En 2019, les travailleurs d'Infor Jeunes ont touché près de **70.000 jeunes** dans leurs recherches d'informations en répondant à **24.000 demandes d'informations** lors des permanences (physiques et téléphoniques), en réalisant près de **1.500 animations** dans la sphère associative ou en milieu scolaire et en rendant **7.400 services** divers au sein de leur centre respectif.

La thématique du job étudiant arrivant en tête de ces nombreuses demandes des jeunes, il est donc logique que le réseau Infor Jeunes ait voulu aller encore plus loin en créant une campagne d'envergure propre à cette thématique.

* Arlon, Ath, Couvin, Eupen, Hannut, Huy, Malmedy, Marche, Mons, Namur, Nivelles, Saint-Vith, Tournai, Verviers, Waterloo.

Plus d'infos sur Infor Jeunes ? Rendez-vous sur www.inforjeunes.be



Les Actions Job Étudiant, c'est quoi ?

Les « Action Job » se veulent être des lieux de rencontre où les jeunes ont face à eux des informateurs jeunesse et des professionnels de la recherche d'emploi, spécialement là pour les aider dans leurs démarches concernant le job étudiant.

Qu'il soit à la recherche d'un job, en demande d'aide pour postuler correctement, ou même qu'il ait déjà un job mais qu'il ait des questions d'ordre législatif, le jeune qui se rend à l'une de ces actions trouvera l'aide recherchée et les réponses à ses questions.

En plus d'être accueilli par les travailleurs d'Infor Jeunes, il sera également aiguillé par des professionnels de l'emploi : représentants du Forem, agences intérim, jobs coaches ou encore employeurs à la recherche de jobistes.

Chaque année, ce sont près de **80 actions** qui sont organisées dans toute la Wallonie grâce à la mobilisation des centres Infor Jeunes.

Nous sommes bien conscients que tous les jeunes à la recherche d'infos sur le job étudiant n'ont pas nécessairement l'occasion de se rendre à l'un de ces ateliers. C'est pour cela que nous avons en parallèle créé la brochure « Action Job Étudiant », qui est par ailleurs rééditée chaque année afin de suivre l'évolution de la législation concernée. En outre, afin que le jeune ait toujours à portée de main l'information la plus actualisée possible, un site internet a également été créé : www.actionjob.inforjeunes.be.

Le site internet (www.actionjob.inforjeunes.be)

À l'heure actuelle, on ne peut répondre aux besoins des jeunes sans être présent sur Internet. C'est pour cette raison que la campagne *Action Job Étudiant* ne s'arrête pas aux actions organisées en Wallonie, mais trouve une continuité toute l'année sur le site www.actionjob.inforjeunes.be ; qui permet par ailleurs une actualisation perpétuelle de la législation entourant les jobs étudiants, celle-ci subissant des modifications et des indexes régulièrement.

Le « plus » de ce site web ? Un outil « **calculateur** », grâce auquel le jeune connaîtra l'impact de son job étudiant sur ses allocations familiales, ses cotisations sociales et ses impôts. Cet outil a été créé en réponse à la demande grandissante d'explications concernant la législation, particulièrement compliquée à intégrer.

Que souhaites-tu calculer ?

Mes cotisations sociales ▼

Combien d'heures prestes-tu par an ?

476

Résultat:

Tu es soumis à des cotisations plus élevées. (13,07%)

Quand tu es engagé en tant qu'étudiant, tes cotisations sont réduites : 2,71% de ton salaire brut au lieu de 13,07%. Cela te permet d'avoir un salaire net plus élevé, et c'est aussi avantageux pour ton employeur. Mais pour cela, tu ne dois pas dépasser les 475 heures de travail/an.

Attention : Dans certains secteurs d'activités, il existe des règles particulières relatives à l'ONSS et donc aux cotisations sociales. C'est notamment le cas si :

- Tu exécutes un travail occasionnel pour les besoins du ménage d'un employeur, sans dépasser 8h/semaine : dans ce cas, tu n'es pas soumis à l'ONSS et tu ne dois donc pas payer de cotisations sociales. Exemple : Le baby-sitting
- Tu travailles dans le secteur socioculturel pendant maximum 25 jours/an : tu ne dois pas être déclaré à l'ONSS pour ces 25 jours et tu ne paies donc aucune cotisation sociale. On parle parfois de « contrat article 17 ». Exemple : Un job d'animateur sportif.
- Tu effectues un travail occasionnel dans l'agriculture, l'horticulture ou l'Horeca : tu dois être déclaré à l'ONSS mais tu bénéficies de cotisations sociales réduites, à certaines conditions. Exemple : Faire la moisson chez un agriculteur ou travailler dans un bar.

À côté de cela, le jeune peut retrouver sur ce site une rubrique lui expliquant comment postuler correctement, une FAQ, le calendrier des actions, ainsi que divers outils comme une redirection vers student@work pour consulter son solde d'heures prestées.

Une rubrique est également dédiée aux employeurs, dans laquelle ceux-ci peuvent déposer leurs offres de jobs étudiants. Ces offres ne sont pas visibles publiquement mais sont imprimées par les centres Infor Jeunes et mises à la disposition des jeunes lors de leurs actions.

La brochure

La brochure a, comme chaque année, été rééditée afin d'en actualiser le contenu législatif. En 2019, ce sont près de 12000 exemplaires de la brochure qui ont été distribués dans toute la Wallonie, via les centres Infor Jeunes et autres relais.



En résumé, les **actions dans les centres**, la **brochure pédagogique** et le **site Internet** forment ainsi une véritable boîte à outils de l'étudiant jobiste, grâce à laquelle ce dernier trouvera toujours une réponse à sa question.

Le calendrier des « Actions Job Étudiant » du réseau

Retrouvez [le calendrier](#) des ateliers proposés par l'ensemble du réseau Infor Jeunes sur le site www.actionjob.inforjeunes.be, rubrique « Les actions ».

The screenshot shows the website interface for 'Action Job Étudiant'. At the top, there is a navigation bar with links: 'Le job étudiant', 'Postuler', 'Outils', 'Les actions', and 'Contact'. A search bar is also present. The main content area is divided into two columns. The left column contains a section titled 'Au fait, c'est quoi une Action Job Étudiant?' with explanatory text and a 'Choisis ta région' section listing 'Brabant wallon' and 'Hainaut'. The right column features a section titled 'Les Actions Job Étudiant pour toutes les régions' with a link to 'Afficher les événements expirés'. Below this, there is a calendar of events for February, each with a 'Plus d'infos' button and a date indicator in a teal box:

Action	Date
Action Job Étudiant Péruwelz Publié par <i>IJ Tournai</i>	3 Fev
Action Job étudiant Mons Publié par <i>IJ Mons</i>	5 Fev
Action Job Étudiant Tournai Publié par <i>IJ Tournai</i>	5 Fev
Action Job étudiant – Ath	8

Attention, ce calendrier n'est pas exhaustif au moment de la conception de ce dossier de presse. N'hésitez pas à le consulter à nouveau dans quelques jours ou quelques semaines, afin d'être certain d'avoir sous les yeux l'ensemble des ateliers proposés dans votre région.